

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conventions avec les praticiens Question écrite n° 57389

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur le fait qu'un particulier a paye 130 francs la visite de son medecin generaliste alors que le remboursement n'est accompli qu'a hauteur de 125 francs. L'etat de sante de cette personne necessite l'appel regulier du generaliste, ce qui entraine des frais non negligeables pour l'interesse. Aussi, il lui demande ce qu'il envisage de faire afin que ce genre de probleme soit solutionne.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement vient d'accorder une hausse des prix de la consultation, 100 francs pour les generalistes, 130 francs pour les specialistes, qui etait reclamee par les praticiens. Cette hausse doit s'accompagner d'une maitrise globalisee des depenses de sante. C'est en ce sens que le Gouvernement a depose un projet de loi devant le Parlement. Concernant le probleme souleve par l'honorable parlementaire, il conviendrait pour apprecier cette situation de soins de savoir si le medecin en question est ou n'est pas conventionne.

Données clés

Auteur : M. Thieme Fabien
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57389
Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration **Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2001